



DEMANDE D'ADHESION

Madame, Monsieur le Président,
de l'association
.....
.....

Déclarée à la Préfecture le
Parution au Journal Officiel du.....

A l'honneur de solliciter son adhésion au sein de l'Union Départementale des Associations Familiales du Loiret.

Fait à, le
LE PRESIDENT,

Cette demande d'adhésion doit être adressée, accompagnée des pièces énumérées ci-dessous, à :

U.D.A.F du Loiret
Monsieur le Président
2, Rue Jean Philippe Rameau
45 057 ORLEANS Cedex 01

- PIECES A JOINDRE :**
- Les statuts datés et signés par le Président
 - Le règlement intérieur éventuel daté et signé par le Président *
 - Le récépissé de déclaration à la Préfecture
 - L'extrait de parution au Journal Officiel
 - La liste du Conseil d'Administration et du Bureau
 - Une preuve de l'adhésion à un mouvement familial national agréé par l'U.N.A.F *
 - Le rapport d'activité
 - Le rapport financier
 - La preuve de l'adhésion à un Mouvement Familial National agréé par l'UNAF, le cas échéant
 - Le nombre de familles adhérentes
- *pièces non obligatoires*



COMMENT ADHERER A L'UDAF ?

L'UDAF du Loiret est formée exclusivement d'associations familiales. Les familles n'adhèrent pas directement à l'UDAF mais à une association familiale membre de l'UDAF.

L'UDAF peut agréer, en qualité d'association familiale, une association qui répond aux critères énoncés par l'article L 211-1 du Code de l'action sociale et des familles, et qui a une existence légale **depuis 6 mois au moins lors de son agrément** (article 1er et 4 du Code de la Famille).

A le caractère d'association familiale, une association créée dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901, qui regroupe au principal :

- des familles constituées par le mariage et la filiation légitime ou adoptive,
- des couples mariés sans enfant,
- toutes personnes physiques soit ayant charge légale d'enfants par filiation ou adoptive, soit exerçant l'autorité parentale ou la tutelle sur un ou plusieurs enfants dont elles ont la charge effective et permanente.

et qui **a pour but essentiel**, la défense des intérêts matériels et moraux, soit de toutes les familles, soit de certaines catégories d'entre elles.

Pour adhérer à l'UDAF, l'association doit transmettre la demande d'agrément complétée et signée du Président de l'association et y joindre les documents demandés.

Sur avis motivé de la commission de contrôle départementale, le conseil d'administration de l'UDAF du Loiret prononcera l'agrément ou le rejet de la demande d'adhésion.